

PRÉFET DE LA RÉUNION

## AVIS DE PUBLICITE

### **Identification du gestionnaire du domaine :**

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
2 rue Juliette Dodu – 97706 Saint-Denis messag cedex 9

**Contacts :** M. ETHEVE Dominique – (DEAL /Antenne Sud)

**Courriel :** [dominique.etheve@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dominique.etheve@developpement-durable.gouv.fr)

**Tel :** 0262 40 25 05

**Fax :** 0262 40 25 25

### **Objet de la publicité :**

**Occupation ou utilisation du domaine public maritime liée à une exploitation économique .**

Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

**Lieu d'occupation :** Plage de l'Etang-Salé sur la commune de l'Etang-Salé

Précisions sur le lieu où se situe l'occupation/utilisation du DPM naturel :

- Le présent avis concerne une portion de la plage de l'Etang-Salé pour une exploitation commerciale relative à l'organisation d'un tournoi loisir de Beach Tennis sur 02 journées
- Coordonnées du site (RGR 92/UTM zone 40S) :

X = 326921	Y = 7647984
X = 326947	Y = 7647985
X = 326922	Y = 7647785
X = 326951	Y = 7647784
- Superficie concernée : 5 300 m<sup>2</sup>

### **Barèmes de la redevance :**

L'autorisation sera consentie moyennant une redevance annuelle, composée :

- d'une part fixe correspondant à la contrepartie du droit d'occuper le domaine public, calculée en fonction de la surface concédée et de la valeur retenue au m<sup>2</sup>, soit 12 € par m<sup>2</sup> pour les constructions et 10 € par m<sup>2</sup> pour les terrasses et annexes ;
- d'une part variable dépendant directement des avantages économiques retirés par l'occupant du domaine public. La part variable calculée sur le chiffre d'affaires (CA) N-1 et **proposée** par le candidat devra être au minimum de 5% du CA N-1 et sera retenue à hauteur de 50% au titre des critères d'attributions.

### **Date limite de remise des candidatures : 30 mars 2018 à 12 h ( heure locale)**

L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du gestionnaire du domaine.

Le mode de transmission des candidatures retenu est l'échange électronique. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les candidatures transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

### **Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :**

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement,  
Service aménagement et construction durable  
2, rue Juliette Dodu 97706 Saint-Denis messag cedex 9

Courriel : [dpm.ulps.sacod.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpm.ulps.sacod.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr)

**Date d'envoi à la publication :** \_\_\_\_\_ **2018**